

Juillet 2020

BAZOCHES INFOS

**MAIRIE
DE BAZOCHES**
2 Place de la Mairie
58190 Bazoches

Tel : 03 86 22 10 55

mairiedebazoches
@orange.fr

www.bazoches.net

Secrétariat ouvert
lundi et jeudi
14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Tous les jeudis de
15h00 à 18h00
Des livres pour
petits et grands



C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir m'adresser à vous pour la première fois au début de ce nouveau mandat. Celui-ci commence enfin après cette difficile période de confinement. Aujourd'hui tout doucement la vie retrouve presque sa normalité, l'économie redémarre, mais continuons à faire attention, rien n'est encore terminé.

Depuis le 23 mai jour de l'installation du nouveau conseil municipal, les commissions et les délégations aux différents organismes ont été mises en place. Lors de sa séance du 1^{er} juillet, il a adopté à l'unanimité les budgets de la commune et du service de l'eau sans augmentation des 4 taxes. Vous trouverez le détail des dépenses et des recettes à la page suivante.

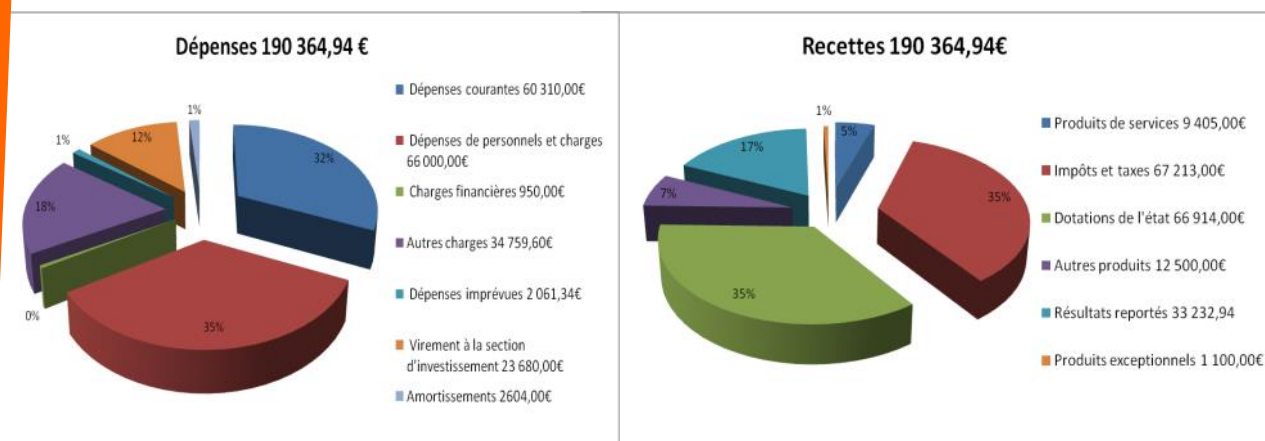
Malheureusement cette pandémie nous a privé des manifestations qui animent habituellement notre village : le vide grenier, les nuits musicales, le feu d'artifice. La programmation des fêtes du 2^{ème} semestre est encore incertaine.

Afin de marquer notre fête nationale, nous avons décidé avec le conseil municipal de réaliser un apéritif dans le jardin de la maison communale le 14 juillet. La sous-préfecture nous a très vivement déconseillé de réaliser cet événement surtout dans le contexte actuel de reprise de circulation du virus, nous sommes donc contraints de l'annuler. J'espère que nous aurons très rapidement l'occasion de nous retrouver.

Pour terminer ces quelques lignes, le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons à tous de passer un agréable été, en espérant que la saison touristique permettra aux professionnels de passer sans trop de dommage l'épreuve que nous subissons et de bonnes récoltes pour les agriculteurs malgré le manque d'eau important.

Jean-Marie Pautrat

Budget communal 2020



Investissements

Travaux restants à réaliser de 2019:

- Réfection des toitures des sacristies 19 516,00€

Investissements 2020:

- Achat d'une tondeuse pour le cimetière 400,00€
- Achat d'un véhicule Renault KAGOO en remplacement du C15 8 161,00€
- Grilles sur le mur de soutènement de la maison communale 5 000,00€



Budget du service de l'eau 2020

Fonctionnement

Dépenses 40 625,67€

-Charges à caractères Générales	15 510,40€
-Personnel	5 000,00€
-Atténuation de produits	2 041,00€
-Charges financières	1 431,20€
-Dépenses imprévues	2 120,82€
-Virement à la section d'investissement	14 522,25€

Recettes 40 625,67€

-Vente d'eau	23 000,00€
-Produits exceptionnels	200,00€
-Opérations d'ordres	7 825,00€
-Résultats reportés	9 600,67€

Investissements

Aménagement à la station d'Armanche 12 000,00€
 Installation de canalisation inox
 changement des vannes, compteur et ballon anti coups de bélier

Nos prévisions de réalisations pour la fin de cette année 2020

- Les toitures des sacristies de l'Eglise déjà programmées l'année dernière seront réalisées courant septembre.
- L'achat d'un véhicule Renault KANGOO en remplacement du C15 refusé au contrôle technique.
- L'achat d'une petite tondeuse pour l'entretien du cimetière qu'il est prévu d'enherber dès que les conditions météo le permettront.
- La réalisation d'une grille pour sécuriser le mur de soutènement derrière la Maison Communale.
- L'aménagement de la station de pompage d'Armançe par l'installation de canalisations en Inox, le changement des vannes, du compteur et du ballon anti bélier.

D'autre part, après la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui n'est pas finie, c'est devant une crise économique sans précédent que nous nous trouvons. Pour faire face à cette situation la Communauté de Commune Morvan, Sommets et Grands Lacs a décidé de dégager des fonds pour aider les entreprises du territoire à traverser cette crise. En conséquence les travaux de voirie programmés à Champignolles le Haut, pour lesquels la communauté de commune a la compétence, seront reportés à l'année prochaine.

Pour information, le conseil d'installation de la Communauté de Commune se tiendra le 17 juillet prochain, la commune de Bazoches sera représentée par son Maire.

Entretien et Fleurissement

Comme vous le savez certainement depuis le 1^{er} juin notre employé communal a pris une disponibilité de 6 mois. Pour pallier à son absence temporaire nous avons pris les services de l'E.S.A.T de Lormes pour entretenir le cimetière et les endroits quelque peu difficiles d'accès, talus, etc.

Robert SAUTEREL utilise le matériel de la commune pour faucher les accotements des routes.

Pour garder les hameaux propres, nous aimerions que chacun prolonge l'entretien de sa propriété sur les espaces publics attenants, nous en profitons pour remercier ceux qui le font déjà.

Par ailleurs pour le fleurissement Lucette SAUTEREL se retrouve un peu seule pour l'entretien des espaces fleuris, désherbage, arrosage... si des volontaires pouvaient venir l'épauler durant cette période ils seraient les bienvenus.



Réseau d'eau



En l'absence de notre employé communal, ce sont certains conseillers municipaux qui vont faire le relevé des compteurs d'eau durant la semaine du 20 au 25 juillet. Merci de leur faciliter l'accès à vos compteurs.

Les travaux très importants de notre réseau d'eau sont maintenant terminés, l'élément visible et le plus spectaculaire est évidemment le château d'eau de Montois. Pour vous permettre de le découvrir des visites seront organisées à l'occasion des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre

J'aime mon voisin

Surpris par le nombre de remarques et réflexions sur la gêne occasionnée par différents bruits et par certaines incivilités, il nous est paru nécessaire de rappeler les règles en vigueur.

Arrêté Préfectoral du 21 mai 2007 portant réglementation des bruits de voisinage :

Article 5 : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et 14h à 18h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 6 : il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétées ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptible par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nous savons bien que dans nos campagnes nous avons toujours une bonne raison de passer outre ces règles, mais nous voudrions que vous preniez conscience que ces manquements sont tout simplement un manque de respect vis-à-vis de vos voisins.

Tribune libre

Le bulletin est édité en janvier et juillet, nous pouvons laisser une place pour une tribune libre, si vous souhaitez vous exprimer vous pouvez faire parvenir votre article à la mairie, il sera lu et contrôlé par la commission communication avant parution.

Remerciements



Durant la période de confinement et devant la quasi impossibilité d'acquérir des masques pour protéger notre population, quatre couturières de la commune se sont mobilisées pour réaliser des masques tissus que l'on a pu distribuer à l'ensemble des habitants de Bazoches avant le dé-confinement.

Un très gros merci pour leur action bénévole à :

Florence CHAPUIS - Simone LAROCHE - Nadine PERRIER et Lucette SAUTEREL

Site « bazoches.net »

Pour vous tenir informé de tout ce qui se passe sur Bazoches (mairie, manifestations etc.) vous pouvez consulter le site de la commune « bazoches.net » très régulièrement mis à jour par notre infographe maison Patricia SPANIOL que nous remercions à cette occasion pour sa disponibilité et sa réactivité.

